

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
DOTATIONS
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

POUVOIRS PUBLICS



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion est prévue par l'article 54-2° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Elle correspond à une mission spécifique regroupant les crédits des pouvoirs publics, chacun d'entre eux faisant l'objet, en vertu de l'article 7 de la LOLF, d'une ou de plusieurs dotations.

Conformément aux dispositions de la LOLF, ce document développe le montant définitif des crédits ouverts et des dépenses constatées.

À compter du projet de loi de règlement pour 2006, cette annexe reprend le contenu de l'annexe intitulée « Rapport relatif aux crédits accordés aux pouvoirs publics » (annexe prévue par l'article 115 de la loi de finances n° 2001-1275 du 28 décembre 2001 pour 2002).

Le présent document regroupe ainsi les éléments relatifs aux dotations accordées à la présidence de la République, aux Assemblées parlementaires, au Conseil constitutionnel, et à la Cour de justice de la République.

Cette présentation, qui a recueilli l'accord des institutions concernées, permet de donner une information claire sur l'ensemble des dotations, dans le respect de l'autonomie financière des institutions attributaires de dotations au titre de la mission consacrée aux pouvoirs publics.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

SOMMAIRE

Récapitulation des crédits	7
Présidence de la République	8
Assemblées parlementaires	17
<i>Assemblée nationale</i>	17
<i>Sénat</i>	18
<i>La Chaîne parlementaire</i>	19
Conseil constitutionnel	20
Cour de justice de la République	21

Récapitulation des crédits

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2020	2021	2020	2021
	<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>			
	<i>Consommation</i>			
501 – Présidence de la République	105 316 000 105 316 000	105 300 000 105 300 000	105 316 000 105 316 000	105 300 000 105 300 000
01 – Présidence de la République	105 316 000 105 316 000	105 300 000 105 300 000	105 316 000 105 316 000	105 300 000 105 300 000
511 – Assemblée nationale	517 890 000 517 890 000	517 890 000 517 890 000	517 890 000 517 890 000	517 890 000 517 890 000
01 – Assemblée nationale	517 890 000 517 890 000	517 890 000 517 890 000	517 890 000 517 890 000	517 890 000 517 890 000
521 – Sénat	323 584 600 323 584 600	323 584 600 323 584 600	323 584 600 323 584 600	323 584 600 323 584 600
01 – Sénat	312 227 700 312 227 700	312 227 700 312 227 700	312 227 700 312 227 700	312 227 700 312 227 700
02 – Jardin du Luxembourg	11 356 900 11 356 900	11 356 900 11 356 900	11 356 900 11 356 900	11 356 900 11 356 900
541 – La Chaîne parlementaire	34 289 162 34 289 162	34 289 162 34 289 162	34 289 162 34 289 162	34 289 162 34 289 162
01 – La Chaîne parlementaire - Assemblée nationale	16 641 162 16 641 162	16 641 162 16 641 162	16 641 162 16 641 162	16 641 162 16 641 162
02 – Public Sénat	17 648 000 17 648 000	17 648 000 17 648 000	17 648 000 17 648 000	17 648 000 17 648 000
542 – Indemnités des représentants français au Parlement européen	0 0	0 0	0 0	0 0
531 – Conseil constitutionnel	12 504 229 12 504 229	12 019 229 12 019 229	12 504 229 12 504 229	12 019 229 12 019 229
01 – Conseil constitutionnel	12 504 229 12 504 229	12 019 229 12 019 229	12 504 229 12 504 229	12 019 229 12 019 229
532 – Haute Cour	0 0	0 0	0 0	0 0
533 – Cour de justice de la République	871 500 871 500	871 500 871 500	871 500 871 500	871 500 871 500
01 – Cour de justice de la République	871 500 871 500	871 500 871 500	871 500 871 500	871 500 871 500

Présidence de la République

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE

La présidence de la République a adopté pour sa gestion financière un règlement budgétaire et comptable qui reprend les normes applicables à la gestion publique et notamment les dispositions du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP).

Parallèlement à l'application de ce règlement, le système d'information budgétaire et comptable permet une gestion partagée, traçable et conforme aux règles de la gestion publique. Chaque responsable budgétaire dispose d'un outil performant, qui lui permet de piloter son budget, de connaître le rythme des dépenses et d'en mesurer l'évolution. Des synthèses budgétaires sont réalisées mensuellement afin de partager l'information entre les directions.

L'exercice 2021 a été, pour partie seulement, à nouveau marqué par les effets de la crise sanitaire. Cette crise a ainsi modifié l'agenda présidentiel en diminuant le nombre de ses déplacements à l'étranger hors Europe au début de l'année, l'activité retrouvant ensuite un cours plus normal. Un dialogue constant entre le responsable de la fonction financière et les directeurs a permis de tenir compte rapidement de ces aléas en procédant, dès la fin du 1er trimestre et à plusieurs reprises durant l'exercice, à des redéploiements de crédits de l'enveloppe dédiée aux déplacements au profit essentiellement de l'enveloppe dédiée à l'investissement. Ces redéploiements sont le fruit d'un dialogue constant entre les directeurs et le responsable de la fonction financière permettant un ajustement réactif des besoins des services de la présidence tout au long de l'année 2021. Pour la deuxième année consécutive, cet effort particulièrement soutenu en faveur de l'investissement traduit la volonté d'accélérer la transformation numérique, de résorber un certain retard en matière immobilière tout en poursuivant la mise en œuvre, dans le calendrier prévu, de projets d'envergure, et d'investir dans le renforcement de la sécurité face à l'évolution des menaces.

L'annexe explicative au projet de loi de règlement présente les comptes annuels de la présidence de la République, selon une double approche budgétaire et comptable.

LA PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE

Conformément aux règles de la gestion publique, les tableaux d'exécution budgétaire présentent les dépenses en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), parallèlement à une présentation comptable des opérations de l'exercice. Cette présentation budgétaire est complétée par une présentation par nature de dépenses (fonctionnement, investissement, personnel, déplacements) et par une présentation par destination.

La présentation par destination s'articule autour de deux axes principaux : l'action présidentielle, d'une part, l'administration de la présidence, d'autre part.

Pour information, les dépenses de personnel ne sont pas réparties entre les deux axes.

LA PRÉSENTATION COMPTABLE

Le référentiel comptable de la présidence de la République résulte du principe d'autonomie administrative, budgétaire et comptable, qui constitue l'une des garanties de la séparation effective des pouvoirs constitutionnels.

Le plan comptable de la présidence se distingue du plan comptable de l'État en raison des spécificités de l'action de la présidence de la République comme l'action diplomatique en France (accueil d'autorités étrangères) et à l'international ou l'activité nationale, en lien avec les élus et les citoyens.

PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE

EXÉCUTION EN DÉPENSES

L'exécution s'établit à 110,28 M€ en AE et 106,80 M€ en CP.

Ces dépenses ont été financées par la dotation inscrite en loi de finances (105,30 M€), majorée des produits propres encaissés (1,56 M€).

A la clôture de l'exercice, le solde budgétaire est positif et s'élève à 63 378,98 €.

Pour mémoire, la LFI prévoyait un prélèvement sur trésorerie de 2,5 M€ pour atteindre l'équilibre budgétaire. Compte tenu du solde positif, ce prélèvement n'a pas été nécessaire.

Ce résultat tient à plusieurs facteurs, notamment de moindres dépenses liées aux déplacements et la maîtrise des dépenses de personnel.

Les dépenses sont détaillées ci-après par nature de dépenses et par destination :

DEPENSES (en €)	2020				2021				Budget exécuté (part dans le budget)	
	Budget initial (LFI)		Budget exécuté		Budget initial (LFI)		Budget exécuté		AE	CP
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1- Personnels	71 510 000	71 510 000	71 407 005	71 407 005	71 090 000	71 090 000	70 165 960	70 165 960	63,63%	65,70%
2- Fonctionnement	15 843 170	15 753 170	15 871 091	15 814 976	18 085 600	15 303 000	18 461 090	17 397 617	16,74%	16,29%
Action présidentielle	2 505 000	2 505 000	2 047 036	2 057 170	2 437 000	2 437 000	2 955 537	2 734 288	2,68%	2,56%
Activité diplomatique	815 000	815 000	501 711	510 045	705 000	705 000	788 000	712 074	0,71%	0,67%
Action hors diplomatique en métropole et outre-mer	1 690 000	1 690 000	1 545 325	1 546 223	1 642 000	1 642 000	2 167 537	2 021 614	1,97%	1,89%
Administration de la présidence	13 338 170	13 248 170	13 824 065	13 757 807	15 648 600	12 866 000	15 505 553	14 663 329	14,06%	13,73%
Ressources humaines et administration générale	795 000	795 000	571 137	518 841	679 000	587 000	672 719	554 170	0,61%	0,52%
Libyens généraux	6 180 000	6 000 000	6 474 001	6 357 370	6 000 070	5 793 870	6 874 013	6 805 075	6,23%	6,37%
Gestion immobilière	1 808 700	1 028 700	2 403 052	2 522 086	3 103 000	1 040 000	3 006 317	2 824 646	2,81%	2,64%
Télécommunications, informatique et numérique	3 193 444	3 193 444	3 215 882	3 282 130	3 540 100	3 196 100	3 537 046	3 170 482	3,21%	2,97%
Sécurité	543 400	543 400	434 738	413 704	482 400	500 400	452 404	452 800	0,41%	0,42%
Action sociale	717 036	717 036	664 255	662 717	883 130	830 030	872 455	850 142	0,79%	0,80%
3- Déplacements présidentiels	15 645 000	15 665 000	6 990 234	8 793 357	15 400 000	15 400 000	11 521 612	10 392 921	10,45%	9,73%
déplacements diplomatiques	6 205 000	6 205 000	2 426 923	3 000 803	6 000 000	6 000 000	3 825 053	3 358 097	3,47%	3,14%
déplacements hors activité diplomatique	2 040 000	2 000 000	1 937 440	2 710 190	2 000 000	2 000 000	2 580 400	2 476 754	2,34%	2,32%
avions ETEC	7 400 000	7 400 000	2 625 871	3 082 364	7 400 000	7 400 000	5 116 000	4 558 070	4,64%	4,27%
4- Investissement	7 406 830	7 587 830	11 622 220	10 779 456	8 960 000	7 390 000	10 130 035	8 838 344	9,19%	8,28%
TOTAL DES DEPENSES	110 405 000	110 518 000	105 890 550	106 794 795	113 535 600	109 183 000	110 278 697	106 795 442	100,00%	100,00%

RECETTES (en €)	2020		2021	
	Budget initial (LFI)	Recettes encaissées	Budget initial (LFI)	Recettes encaissées
Dotation loi de finances	105 316 000	105 316 000	105 300 000	105 300 000
Produits propres	1 200 000	1 708 703	1 383 000	1 558 821
recettes du restaurant	540 000	385 763	540 000	382 502
produits locatifs	100 000	216 700	108 000	325 133
participations de parents aux frais de la crèche	70 000	53 803	70 000	67 688
vente de produits, redevances, concessions	80 000	151 061	108 000	220 178
remboursement de plateaux repas	50 000	57 024	50 000	50 838
cessions d'actifs	30 000	36 717	37 000	26 640
autres produits	270 000	806 129	380 000	467 750
SOUS-TOTAL DES RECETTES	106 516 000	107 024 703	106 683 000	106 858 821
Prélèvement sur trésorerie	4 000 000	-229 908	2 500 000	-83 379
TOTAL	110 516 000	106 794 795	109 183 000	106 795 442

Pouvoirs publics

Mission | Présidence de la République

A - Les dépenses de personnel (70,17 M€ en AE et en CP)

S'agissant des dépenses de personnel, l'article 8 de la LOLF précise que « le montant des autorisations d'engagement ouvertes est égal au montant des crédits de paiement ouverts », la présentation budgétaire fait apparaître un montant correspondant aux dépenses engagées et payées, soit **70 165 960 €**.

Dépenses de personnel* (en €)	2020	2021	Evolution
Traitement principal	36 134 182	35 682 622	-1,3%
Heures supplémentaires, astreintes, permanences	692 247	689 888	-0,3%
Indemnités	8 181 684	8 498 237	3,9%
Charges patronales	25 827 478	24 811 217	-3,9%
Allocation retour à l'emploi	571 414	483 996	-15,3%
Total dépenses de personnel	71 407 005	70 165 960	-1,7%

* Pour les dépenses de personnel AE=CP

Les dépenses de personnel se sont ainsi élevées à 70,166 M€ en 2021, contre 71,407 M€ en 2020, soit une diminution de 1,24 M€ (-1,7%). Ce montant, proche du résultat comptable à hauteur de 69,827 M€, confirme que les dépenses de personnel sont maîtrisées.

La diminution constatée concerne essentiellement les remboursements des traitements du personnel mis à disposition qui résulte de deux facteurs conjugués :

- l'aboutissement en 2021 des efforts réalisés en 2020 pour faire coïncider au maximum les remboursements et l'exercice budgétaire ;
- les factures de remboursement non parvenues avant la fin de gestion malgré les relances effectuées par les services de la présidence.

Le montant relatif aux allocations d'aide au retour à l'emploi diminue également de 15,3 %.

La part des heures supplémentaires, astreintes et permanences reste stable à 0,69 M€ en 2021 alors même que l'année 2021 s'est traduite par une activité beaucoup plus importante qu'en 2020 (confinements stricts). Ce montant marque une nette diminution par rapport à celui enregistré en 2019 (1 M€, soit -0,31 M€).

Le montant concernant les indemnités augmente quant à lui de 3,9 % par rapport à 2020 en raison notamment :

- de la reprise de l'activité présidentielle et de l'augmentation des déplacements en France et à l'étranger comparée à 2020 ;
- d'un ajustement des effectifs de l'ordre de 5 ETP, constaté en moyenne en 2021 par rapport à 2020 ;
- de l'indemnisation de certains CET comptes épargne temps.

Les dépenses de personnel restent maîtrisées grâce à la poursuite d'une politique salariale constante et rigoureuse et d'un pilotage fin des recrutements, qui permet d'atténuer l'effet GVT par l'effet de noria.

B - Les dépenses de déplacement (11,52 M€ en AE et 10,39 M€ en CP)

En 2021, 106 déplacements ont été effectués : 77 en France (dont un outre-mer, en Polynésie) et 24 déplacements internationaux (dont 16 en Europe). Ce nombre est en nette augmentation par rapport à 2020 en raison de la reprise progressive de l'activité présidentielle à compter de la fin du 1^{er} semestre 2021. Ce nombre est comparable à celui de l'exercice 2019 qui enregistrerait un total de 108 déplacements avec une diminution des déplacements à l'étranger hors Europe : 76 en France (pour l'outre-mer, à Mayotte et La Réunion) et 32 déplacements internationaux, dont 22 en Europe.

Les dépenses liées aux déplacements ont représenté 11,52 M€ en AE (dont 5,12 M€ pour l'ET 60) et 10,39 M€ en CP (dont 4,56 M€ pour l'ET 60). Le montant de dépenses 2021, tant en AE qu'en CP, est en hausse par rapport à l'exécution 2020, respectivement de 4,53 M€ et 1,60 M€ sans pour autant consommer la totalité des crédits alloués en LFI. Les crédits budgétaires non consommés de l'enveloppe des déplacements ont ainsi pu être redéployés vers l'enveloppe dédiée aux investissements.

Les dépenses de déplacements incluent principalement les frais de transport, d'hébergement et de restauration. En raison de la crise sanitaire, le nombre des déplacements présidentiels a été réduit au 1^{er} semestre 2021. Aussi, malgré les déplacements en Afrique du Sud, au Rwanda, au Japon, et en Polynésie le niveau de consommation des crédits de **déplacements internationaux et ultra-marins** est inférieur au montant inscrit en LFI. Le coût des déplacements internationaux s'établit à 4,31 M€ en AE, dont 2,79 M€ pour l'ET 60. Les déplacements outre-mer représentent quant à eux 2,01 M€ en AE dont 1,08 M€ pour l'ET 60.

Les dépenses liées aux prestations de l'ET 60 s'élèvent à 5,12 M€ en 2021 en AE, soit un niveau comparable à celui 2019 (5,80 M€).

C - Les dépenses de fonctionnement courant des services (18,46 M€ en AE et 17,40 M€ en CP)

En raison de la crise sanitaire et de son caractère atypique, la comparaison des dépenses de fonctionnement courant des services n'apparaît pas pertinente par rapport à l'exercice 2020. Par rapport à 2019, les dépenses de fonctionnement progressent de 9,5%. Cette variation est liée à deux facteurs spécifiques : d'une part, un changement de périmètre des dépenses de fonctionnement suite à la création de la DSPR (0,9 M€), d'autre part, une dépense exceptionnelle de dépollution des réseaux (0,7 M€) dont la 1^{ère} phase a débuté en 2021. La bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement a néanmoins permis de contenir les augmentations de prix des matières premières et de fluides constatés en 2021.

Dépenses de fonctionnement exécutées (en €)	2020		2021		Evolution	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action présidentielle	2 047 036	2 057 170	2 955 537	2 734 288	44,38%	32,92%
Activité diplomatique	501 711	510 946	788 000	712 674	57,06%	39,48%
Action hors diplomatie en métropole et outre-mer	1 545 325	1 546 223	2 167 537	2 021 614	40,26%	30,75%
Administration de la présidence	13 824 055	13 757 807	15 505 553	14 663 329	12,16%	6,58%
Ressources humaines et administration générale	571 137	518 841	672 719	554 179	17,79%	8,81%
Moyens généraux	6 474 991	6 357 370	6 874 613	6 805 075	6,17%	7,04%
Gestion immobilière	2 463 052	2 522 986	3 096 317	2 824 646	25,71%	11,96%
Télécommunications, informatique et numérique	3 215 882	3 282 130	3 537 046	3 170 482	9,99%	-3,40%
Sécurité	434 738	413 764	452 404	452 806	4,06%	9,44%
Action sociale	664 255	662 717	872 455	856 142	31,34%	29,19%
TOTAL	15 871 091	15 814 976	18 461 090	17 397 617	16,32%	10,01%

La rubrique « **Action présidentielle** » représente les dépenses liées aux réceptions. Elle comprend différentes manifestations récurrentes (les Journées européennes du patrimoine, la réception des maires...) et des réceptions liées à la diplomatie et à l'actualité (déjeuners avec des chefs d'État, déjeuners avec les élus, etc.). Ces dépenses représentent 2,73 M€ en 2021 en CP, soit 15,72 % des dépenses de fonctionnement et 2,56 % du budget de la présidence.

La variation à la hausse de 39,48 % en CP de cette rubrique en 2021 par rapport à 2020, soit un montant de 0,67 M€, est liée essentiellement à la reprise de l'activité en 2021 à travers notamment des réceptions. Pour mémoire, les dépenses de l'action présidentielle représentaient 2,70 M€ en 2019 en CP, soit une augmentation de seulement 0,03 M€ entre 2019 et 2021.

La rubrique « **Administration de la présidence** » représente 14,66 M€ en CP, soit 86,99 % des dépenses de fonctionnement. Elle s'organise autour de postes tels que la gestion immobilière (fluides, maintenance, impôts et taxes...), les moyens généraux (parc automobile, fournitures, courrier, nettoyage...), l'informatique et les télécommunications, la sécurité, les ressources humaines et l'administration (assurances, protection fonctionnelle, formation professionnelle...) et l'action sociale (restaurant administratif, crèche principalement).

L'augmentation de 6,58 % en CP des dépenses de cette rubrique en 2021 par rapport à 2020, soit un montant de 0,91 M€, est principalement liée à la reprise de l'activité présidentielle et au règlement de la dépense de la première phase d'une opération de dépollution des réseaux (0,7 M€) indispensable à la sécurité incendie des sites.

D - Les dépenses d'investissement (10,13 M€ en AE et 8,84 M€ en CP)

Les dépenses d'investissement sont sensiblement supérieures (+13,06 % en AE et +19,61 % en CP) à la dotation initiale présentée en LFI (8,96 M€ en AE et 7,39 M€ en CP) et atteignent pour la deuxième année consécutive un niveau élevé (21,75 M€ d'AE en 2 ans). Cet effort, affiché dans le cadre de la LFI, a été renforcé par les redéploiements de crédits opérés au long de 2021 de l'enveloppe budgétaire des déplacements vers celle des investissements, à l'instar de l'année précédente mais dans une moindre proportion, dans un souci de rattrapage du retard d'investissement accumulé ces dernières années dans plusieurs domaines. La présidence de la République a en effet initié plusieurs projets d'envergure, principalement en matières informatique, immobilière et de sécurité, qui ont vocation à être réalisés sur plusieurs exercices budgétaires. Ces investissements contribuent en particulier à améliorer les équipements pour répondre efficacement à la menace qui évolue en permanence, à moderniser des outils de travail favorisant notamment les liaisons à distance et la mobilité et à améliorer les espaces de vie et de travail du personnel (incluant de la mise en conformité) tout en prenant soin des éléments patrimoniaux.

S'agissant des investissements portant sur les télécommunications, l'informatique et le numérique (2,67 M€ en AE et 2,74 M€ en CP), les principaux projets étaient en 2021 :

- la nouvelle phase de mise en œuvre d'un second centre informatique de secours (0,39 M€ en AE et 0,58 M€ en CP) ;
- la réhabilitation de l'infrastructure câblage et réseaux (0,35 M€ en AE et CP) ;
- la modernisation de la téléphonie sécurisée et l'achat d'équipements de visioconférence (0,11 M€ en AE et 0,07 M€ en CP) ;
- l'achat et déploiement de postes nomades sécurisés nouvelle génération (0,14 M€ en AE et 0,13 M€ en CP) permettant une plus grande mobilité pour les utilisateurs ;
- l'évolution de l'application *SIGMAT pour la gestion des stocks* de l'intendance permettant une meilleure restitution des données (0,06 M€ en AE et 0,06 M€) ;
- la nouvelle phase de mise de développement du SIRH avec mise en place du portail RH et de la DSN (0,12 M€ en AE et 0,12 M€ en CP).

S'agissant des investissements immobiliers (4,48 M€ en AE et 2,98 M€ en CP), les principaux projets étaient en 2021 :

- Le relogement de l'état-major particulier à l'Hôtel de Marigny (2,56 M€ en AE et 1,44 M€ en CP) ;
- l'aménagement et la rénovation de locaux (1,56 M€ en AE et 0,94 M€ en CP) ;
- le renforcement de la mise en sûreté des sites de la présidence (0,24 M€ en AE et 0,17 M€ en CP) ;
- les travaux de mise conformité (0,18 M€ en AE et 0,31 M€ en CP) dont la ventilation du restaurant administratif du 2 rue de l'Élysée ;
- le remplacement d'une chaudière (0,11 M€ en AE).

Enfin, d'autres investissements complètent ce panorama (pour un montant de 2,99 M€ en AE et 3,12 M€ en CP).

Ils concernent pour l'essentiel l'acquisition de matériel de sécurité, des véhicules, du mobilier, et du matériel audiovisuel notamment pour remplacer le matériel en location

EXÉCUTION EN RECETTES

Le budget en loi de finances initiale évaluait des recettes encaissées à hauteur de 106,68 M€.

Au 31 décembre 2021, les recettes encaissées s'élèvent à 106 858 821 € (soit +0,16 % par rapport à la LFI) et se décomposent en deux grandes catégories : la dotation et les recettes propres.

La dotation

La dotation de la présidence est de 105,30 M€, en très légère diminution par rapport à 2020 (105,316 M€). Elle est versée en totalité en début d'exercice.

Les recettes propres

Les recettes propres encaissées diminuent de 1,71 M€ en 2020 à 1,56 M€ en 2021 (-0,15 M€, soit -8,77 %).

Produits propres (en €)	2020		2021	
	Budget initial (LFI)	Recettes réalisées	Budget initial (LFI)	Recettes réalisées
Recettes du restaurant	540 000	385 763	540 000	382 582,28
Produits locatifs	160 000	216 706	198 000	325 133,28
Participations des parents aux frais de la crèche	70 000	53 803	70 000	67 688,36
Vente de produits, redevances, concessions	80 000	151 661	108 000	229 178,07
Remboursement de plateaux repas	50 000	57 924	50 000	58 838,40
Cessions d'actifs	30 000	36 717	37 000	28 640,00
Remboursement VO		13 848		42 452,94
Remboursement CNRLT		137 577		98 912,32
Remboursement événements	270 000	538 437	380 000	239 360,80
Autres produits		116 267		87 024,28
TOTAL	1 200 000	1 708 703	1 383 000	1 558 821

Les recettes liées aux événements diminuent de 0,30 M€ et s'établissent à 0,19 M€ à la suite de moindres remboursements de la part des ministères, essentiellement pour les dépenses liées à l'organisation du 14 juillet (0,07 M€ en 2021 contre 0,47 M€ en 2020) ;

Les recettes du restaurant administratif restent stables en 2021 à hauteur de 0,39 M€.

Les produits locatifs sont en hausse (+50 %) quant à eux, dans le cadre de la mise en œuvre du règlement intérieur des logements sur le site de l'Alma et de l'augmentation du nombre de conventions d'occupation soumises au paiement d'une redevance.

La vente de produits, redevances et concessions enregistre également une augmentation (+51,1 %) liée au développement régulier de la boutique Élysée et à quelques opérations de tournage (film, série télévisée...).

Les participations des parents aux frais de la crèche s'élèvent à 0,07 M€ en 2021, en augmentation de 0,02 M€ par rapport à 2020, soit une hausse de 26 % en raison d'une reprise de l'activité.

Les remboursements de la CNRLT s'établissent à 0,10 M€ ;

Le poste des « Autres produits » comptabilise notamment les indemnités journalières et divers remboursements. En 2020, le versement des indemnités journalières s'élève à 0,03 M€.

Pouvoirs publics

Mission | Présidence de la République

RÉSULTAT BUDGÉTAIRE

Le volume des crédits de paiement 2021 (106 795 442 €) est financé par la dotation et les produits propres à hauteur de 106 858 820 €. Il en résulte un excédent budgétaire de 63 378,98 €.

DEPENSES (en €)	Crédits budgétés		Crédits consommés		RECETTES (en €)	Crédits budgétés	Recettes encaissées
	AE	CP	AE	CP			
Personnel	70 200 000,00	70 200 000,00	70 185 960,08	70 185 960,08	Dotation loi de finances	105 300 000,00	105 300 000,00
Fonctionnement	18 636 300,00	17 476 800,00	18 461 089,99	17 397 617,09	Produits propres	1 525 000,00	1 558 820,73
Déplacements présidentiels	11 615 000,00	10 442 000,00	11 521 612,17	10 392 920,59	SOUS-TOTAL RECETTES	106 825 000,00	106 858 820,73
Investissement	10 416 200,00	8 875 200,00	10 130 035,07	8 838 943,99	Prélèvement sur trésorerie	169 000,00	-63 378,98
TOTAL DEPENSES	110 867 500,00	106 994 000,00	110 278 697,31	106 795 441,75	TOTAL	106 994 000,00	106 795 441,75

PRÉSENTATION COMPTABLE

Le compte de résultat, rapprochant les charges et les produits de l'exercice, fait apparaître un résultat comptable positif de 3 824 944,84 €.

Les charges 2021 s'établissent à 104,50 M€ (contre 99,73 M€ en 2020) et les produits à 108,33 M€ (contre 108,14 M€ en 2020).

CHARGES

Les charges figurant au compte de résultat sont présentées par nature, selon la nomenclature du plan comptable applicable à la présidence de la République.

Les charges, qui ont augmenté de 4,79 % en 2021, se décomposent en deux catégories :

- les charges de fonctionnement ;
- les charges financières.

CHARGES (en €)	2021	2020	EVOLUTION
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	104 503 444	99 731 152	4,79%
Achats de marchandises	5 427 446	5 147 086	5,45%
Services extérieurs	8 585 074	7 789 428	10,21%
Autres services externes	13 678 196	9 251 214	47,85%
Autres charges de gestion	1 167 672	971 181	20,23%
Charges de personnel	69 827 377	69 316 219	0,74%
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	5 817 679	7 256 024	-19,82%
CHARGES FINANCIERES	-	-	ns
Pertes de change	-	-	ns
Autres charges financières	-	-	ns
TOTAL CHARGES	104 503 444	99 731 152	4,79%

Les charges de fonctionnement se sont élevées à 104,50 M€, contre 99,73 M€ en 2020, soit une hausse de 4,77 M€ (+4,79%). Cette variation est le reflet de la reprise de l'activité sans pour autant atteindre le niveau des charges de fonctionnement de 2019 qui s'élevait à 105,33 M€.

En raison de la reprise de l'activité, la plupart des postes de charge de fonctionnement ont évolué à la hausse :

- une augmentation des charges liées aux déplacements (pour 3,88 M€) ;
- une hausse des services extérieurs (pour 0,80 M€) en raison de la comptabilisation de charge de dépollution des réseaux pour 0,7 M€ ;
- une augmentation des autres charges de gestion (0,2 M€) liée à la hausse des licences et de la maintenance informatique.

L'augmentation de ces charges est toutefois atténuée en raison de la moindre dotation pour provisions en 2021 par rapport à 2020. Pour mémoire, en 2020 une dotation exceptionnelle aux provisions de 2,1 M€ a été comptabilisée en raison de travaux exceptionnels de dépollution des réseaux (courant fort et courant faible).

PRODUITS

Les produits augmentent de 0,2 % en 2021 par rapport à 2020 et se décomposent en deux catégories :

- les produits de fonctionnement ;
- les produits financiers.

PRODUITS (en €)	2021	2020	EVOLUTION
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	108 328 389	108 140 961	0,2%
Produits sans contrepartie directe	105 300 000	105 316 000	0,0%
<i>Dotation annuelle</i>	<i>105 300 000</i>	<i>105 316 000</i>	<i>0,0%</i>
Produits propres	1 448 974	1 936 290	-25,2%
<i>Ventes de biens ou prestations de services</i>	<i>874 306</i>	<i>698 858</i>	<i>25,1%</i>
<i>Autres produits de fonctionnement</i>	<i>574 668</i>	<i>1 237 432</i>	<i>-53,6%</i>
Autres produits	1 579 415	888 671	77,7%
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)</i>	<i>1 579 415</i>	<i>888 671</i>	<i>77,7%</i>
<i>Reprises du financement rattaché à un actif</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>ns</i>
PRODUITS FINANCIERS	0	0	ns
<i>Gains de change</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>ns</i>
<i>Autres produits financiers</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>ns</i>
TOTAL PRODUITS	108 328 389	108 140 961	0,2%

La dotation annuelle s'établissait à 105,300 M€ en loi de finances 2021 contre 105,316 M€ en 2020.

Les produits propres (ou produits avec contrepartie directe) représentaient 1,49 M€ en 2021 (1,94 M€ en 2020), soit une baisse de 25,2 % par rapport à 2020. Cette diminution des recettes a pour principale origine la baisse des remboursements de dépenses liées à des événements ; ces remboursements ont été plus importants en 2020 du fait notamment de remboursement, par différents ministères, des dépenses liées à l'organisation du 14 juillet (pour 0,47 M€).

Produits avec contrepartie directe ou produits propres (en €)	2021	2020	EVOLUTION
Ventes de biens ou prestations de services	874 306	698 858	25,1%
Produits du restaurant	411 139	363 029	13,3%
Produits de l'intendance	57 282	52 767	8,6%
Produits de la crèche	68 510	53 319	28,5%
Remboursement des ministères et des organismes publics	98 912	78 083	26,7%
Autres ventes de produits et redevances	238 463	151 661	57,2%
Autres produits de fonctionnement	574 668	1 237 432	-53,6%
Produits locatifs	319 996	231 116	38,5%
Produits de cessions d'éléments d'actif	26 640	36 717	-27,5%
Autres produits de gestion (dont remboursement VO)	228 032	969 598	-76,5%
TOTAL Produits avec contrepartie directe ou produits propres	1 448 974	1 936 290	-25,2%

Le remboursement attendu des ministères et des autres organismes publics comprend les remboursements de la coordination nationale du renseignement et de la lutte contre le terrorisme (CNRLT), qui sont passés de 0,08 M€ en 2020 à 0,10 M€ en 2021.

Les produits locatifs progressent de 0,09 M€. Les redevances et charges locatives des logements du palais de l'Alma s'établissent à 0,28 M€ en 2021 contre 0,19 M€ en 2020. Une meilleure optimisation de l'occupation du parc en limitant les périodes de vacance explique cette progression. Les produits issus des conventions d'autorisation d'occupation temporaire restent stables à 0,39 M€. Avec cette nouvelle hausse confirme que ces ressources constituent des recettes complémentaires.

Les autres ventes de produits et redevances passent de 0,15 M€ à 0,24 M€ en 2021, grâce à l'augmentation importante des recettes de la boutique Élysée. Ce poste de produits enregistre également le produit des ventes du livre « Résidence présidentielles » (0,01 M€), celui des visites du fort de Brégançon (0,04 M€) et les recettes de la boutique (0,19 M€). Pour mémoire, les produits de la boutique Élysée représentaient à son lancement 0,04 M€ en 2018 et 0,11 M€ en 2020.

Les produits de cession d'éléments d'actifs (0,03 M€) correspondent aux ventes de véhicules *via* la direction nationale d'interventions domaniales.

Les autres produits de gestion passent de 0,97 M€ en 2020 à 0,23 M€ en 2021 en raison de la diminution des remboursements de dépenses liés à des événements. En 2020, les remboursements étaient plus importants notamment en raison de l'organisation du 14 juillet (0,47 M€). Pour 2021, ces remboursements de dépenses ont concerné : l'organisation du 14 juillet (0,07 M€), le forum de Paris sur la Paix (0,05 M€) et les commémorations du bicentenaire de la mort de Napoléon 1^{er} (0,04 M€).

Les autres produits correspondent aux charges calculées, c'est-à-dire aux reprises sur amortissements et provisions. Les reprises sur provisions progressent légèrement en 2021 (1,58 M€) par rapport à 2020 (0,89 M€) et concernent les reprises sur provisions relatives aux travaux de dépollution des réseaux (0,70 M€), à l'aide au retour à l'emploi (ARE) pour 0,48 M€, au compte épargne-temps (CET) pour 0,18 M€ et au risque de contentieux pour 0,22 M€.

Conformément au règlement budgétaire et comptable applicable à la présidence de la République, la présentation des comptes distingue la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale.

L'exécution budgétaire présente un excédent de trésorerie à hauteur de 63 378,98 €.

L'exécution comptable présente, quant à elle, un résultat comptable bénéficiaire de 3 824 944,84 €.

Assemblées parlementaires

Assemblée nationale

Le montant des crédits initiaux ouverts au titre des dotations des assemblées parlementaires ne peut être modifié, en cours d'exercice, que par une loi de finances rectificative. En outre, et en application du principe d'autonomie financière des assemblées, les dotations leur sont intégralement versées. En conséquence, le montant des dépenses constatées est toujours égal à celui des crédits ouverts.

L'utilisation de la dotation de l'Assemblée nationale et les résultats de son exécution budgétaire sont développés dans le rapport du Collège des Questeurs à la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes, disponible sur le site Internet de l'Assemblée nationale.

Intitulé de l'action	Dotation 2021	Crédits ouverts	Dépenses constatées
Assemblée nationale	517 890 000	517 890 000	517 890 000
Total	517 890 000	517 890 000	517 890 000

Sénat

Le montant des crédits initiaux ouverts au titre des dotations des assemblées parlementaires ne peut être modifié, en cours d'exercice, que par une loi de finances rectificative. En outre, et en application du principe d'autonomie financière des assemblées, les dotations leur sont intégralement versées. En conséquence, le montant des dépenses constatées est toujours égal à celui des crédits ouverts.

L'utilisation de la dotation du Sénat et les résultats de son exécution budgétaire sont développés dans le rapport d'information de sa Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne.

Intitulé de l'action	Dotation 2021	Crédits ouverts	Dépenses constatées
Sénat	312 227 700	312 227 700	312 227 700
Jardin du Luxembourg	11 356 900	11 356 900	11 356 900
Musée du Luxembourg	0	0	0
Total	323 584 600	323 584 600	323 584 600

La Chaîne parlementaire

Le montant des crédits initiaux ouverts au titre des dotations de la chaîne parlementaire ne peut être modifié, en cours d'exercice, que par une loi de finances rectificative. En outre, et en application du principe d'autonomie financière des assemblées, les dotations leur sont intégralement versées. En conséquence, le montant des dépenses constatées est toujours égal à celui des crédits ouverts.

L'utilisation de la dotation de la chaîne parlementaire et les résultats des sociétés de programme La Chaîne Parlementaire – Assemblée nationale et Public Sénat sont développés, respectivement, pour l'Assemblée nationale, dans les conditions fixées par le dernier alinéa de l'article 45-2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et, pour le Sénat, dans le rapport d'information de sa commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne.

Intitulé de l'action	Dotation 2021	Crédits ouverts	Dépenses constatées
La Chaîne Parlementaire - Assemblée nationale	16 641 162	16 641 162	16 641 162
Public Sénat	17 648 000	17 648 000	17 648 000
Total	34 289 162	34 289 162	34 289 162

Conseil constitutionnel

SITUATION D'ENSEMBLE

La dotation budgétaire allouée au Conseil constitutionnel s'est élevée à 12 019 229 € répartis comme suit :

Chapitre I – Membres	: 2 362 180 €
Chapitre II – Personnels	: 6 540 515 €
Chapitre III – Fonctionnement	: 1 224 534 €
Chapitre IV – Investissement	: 1 892 000 €

Les dépenses se sont élevées à 13 392 094,28 € selon la répartition suivante :

Chapitre I – Membres	: 2 012 868,96 €
Chapitre II – Personnels	: 6 845 184,69 €
Chapitre III – Fonctionnement	: 3 573 149,08 €
Chapitre IV – Investissement	: 950 891,55 €

ANALYSE DES DÉPENSES PAR CHAPITRE

Les dépenses relatives aux membres (traitements + frais de mission) sont inférieures à la prévision.

Les dépenses de personnels sont en légère hausse du fait de la poursuite de la professionnalisation des équipes du Conseil constitutionnel, dont celle dédiée au projet de portail de référence de la QPC.

Dans le cadre de la crise sanitaire, le Conseil a dû engager des dépenses de fonctionnement exceptionnelles, en particulier pour la captation des audiences en dehors de la salle d'audience.

Parallèlement, un certain nombre de projets prévus en section d'investissement demeurent en phase d'étude, ce qui a limité les dépenses alors qu'augmentaient les frais d'études et de recherches en section de fonctionnement

Cour de justice de la République

PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU BUDGÉTAIRE DE LA COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE

Les crédits alloués à la Cour de justice de la République sont destinés à permettre le fonctionnement continu de l'institution.

Le budget total alloué pour l'exercice 2021 était de **871 500 €** auxquels s'ajoutait le solde de la dotation 2020 d'un montant de 94 426 €, soit un total de **965 926 €** repartis comme suit :

- 761 000 € pour les frais de fonctionnement,
- 158 426 € pour les frais de justice
- 46 500 € pour frais de procès.

Sur le fonctionnement courant de l'institution hors frais de justice et frais de procès

La somme de 761 000 € avait été allouée.

Les dépenses se sont élevées à la somme de 746 457 €.

Des économies ont pu être réalisées sur la quasi-totalité des postes budgétaires ce qui laisse apparaître un solde de **14 543 €**.

Sur les frais de justice

La somme de 158 426 € a été allouée au titre des frais de justice.

La somme de 121 652 € a été utilisée, laissant apparaître un solde de **36 773 €**. La somme est beaucoup plus importante que les années précédentes, car la Cour a en cours d'instruction des dossiers nécessitant l'engagement de frais de justice importants, tels des expertises et traductions en grand nombre.

Sur les frais de tenue du procès

La somme de 46 500 € a été allouée au titre des frais de procès, Un procès s'est tenu en début d'année. Un deuxième a été renvoyé entraînant des frais pour un montant de 25 285 € soit un solde de 21 215 €.

Conclusion

L'exécution budgétaire 2021 s'est effectuée sans aléa.

Les économies réalisées s'élèvent à la somme 72 530 € qui représente **7,51 %** de la dotation globale.

Le reversement de l'excédent soit 72 530 € a été effectué en janvier 2022 au budget général de l'État.